



COMMUNE DE SAINT-SULPICE
MUNICIPALITÉ

PRÉAVIS N° 09/20
AU CONSEIL COMMUNAL

DEMANDE D'UN CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 77'000.00
POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DU CHEMIN DU RUSSEL

**DEMANDE D'UN CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 77'000.00
POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DU CHEMIN DU RUSSEL**

TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction.....	3
2. Besoins et options envisagées	3
Assainissement.....	3
Tapis routier	5
Aménagements routiers	5
Réseaux des services industriels	5
3. Choix de la variante et calendrier prévisionnel	6
4. Coûts	6
5. Conclusions.....	7

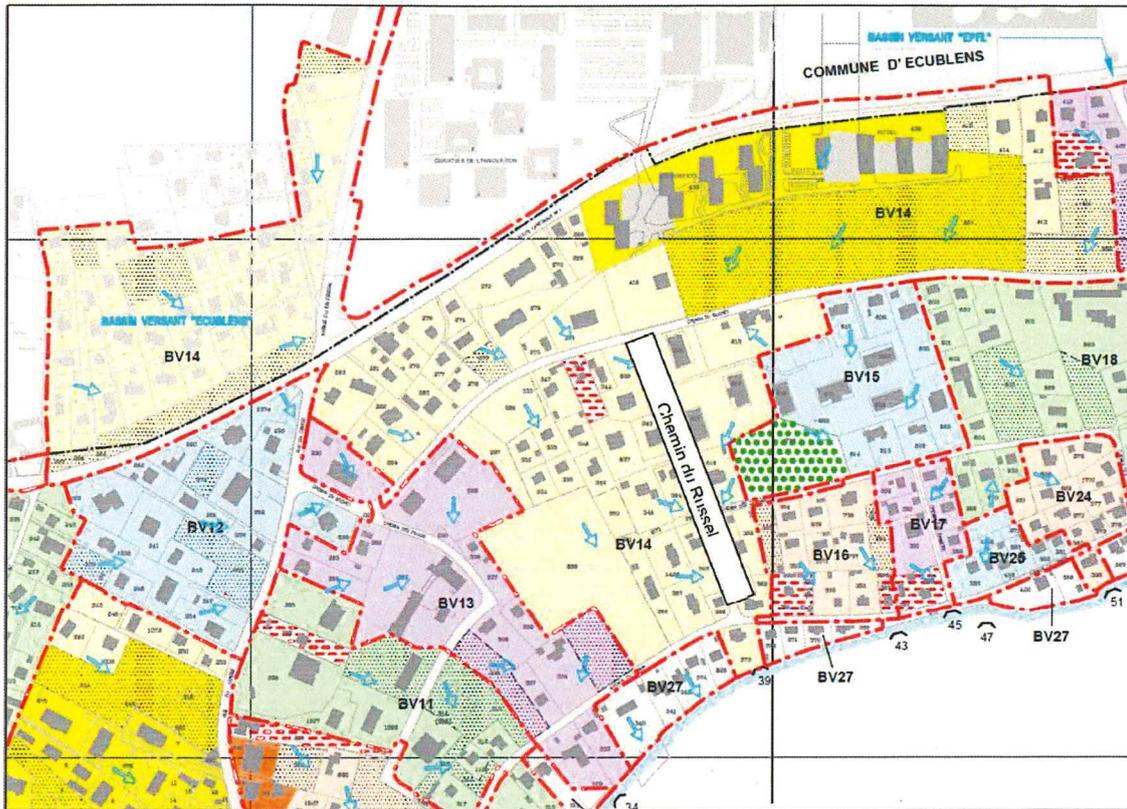


Figure 2 : Extrait du PGEE - le BV 14 figure en jaune pâle

En janvier 2019, un contrôle caméra a été effectué sur les collecteurs EC/EU situés le long du chemin du Russel. Ce contrôle a permis d'identifier un certain nombre de problèmes, ou de défauts, ainsi que « des dégradations de surface liées à un vieillissement/érosion du matériau (béton) ne garantissant pas son étanchéité à long terme. » ; le rapport² se conclut sur la constatation que le dimensionnement des collecteurs est satisfaisant, mais que des travaux d'assainissement doivent être entrepris, en particulier le chemisage complet de tous les collecteurs EU communaux pour garantir « leur étanchéité à moyen ou long terme ». Ces travaux pourraient être réalisés par le biais d'interventions ponctuelles menées depuis l'intérieur des collecteurs (assainissement « in situ »), puis complétés par la création de chambres sur certains raccordements.

Afin d'avoir une vue complète de la situation, la Municipalité a commandé une seconde étude visant à remplacer complètement les deux collecteurs publics EC et EU existants et à abandonner le second EC, permettant ainsi un redimensionnement de ces derniers en fonction de la densification prévisible, la suppression du collecteur public EC en surplus et la garantie d'une plus longue durée de vie des installations. Cette étude a été réalisée pendant l'été 2019 et a abouti à la proposition de deux variantes³ :

- l'une, minimale, remplaçant le collecteur public EU existant de 400 mm à 300 mm et créant un nouveau collecteur public EC de 700 mm, remplaçant les deux existants de 600 mm et 500 mm sur environ la moitié du chemin du Russel (entre les chambres 5346 et 5348) ;
- l'autre, ajoutant aux travaux de la première option la prolongation du nouveau collecteur public EC jusqu'au chemin du Bochet et à l'avenue du Léman (entre les chambres 1332 et 1331).

² Rapport Schopfer & Niggli ingénieurs, mars 2019

³ Voir plan à l'annexe 1 de ce document

Parallèlement, l'étude recommande le redimensionnement des collecteurs publics et un passage éventuel à un temps de retour $T=10$ ans pour le collecteur public EC.

Une analyse comparative⁴ détaillée des trois variantes possibles (solution « in situ », remplacement variante 1 et remplacement variante 2) a enfin été réalisée pour déterminer la meilleure solution.

Tapis routier

Une reprise complète de la superstructure routière ainsi que l'assainissement du coffre de la chaussée sont également à prévoir, la route présentant à plusieurs endroits des risques structurels liés au tassement.

Aménagements routiers

En 2011, la commune avait demandé à la DGMR le passage du chemin du Russel à 30km/h ; à cette époque, les relevés avaient montré un V85⁵ moyen de 38 km/h. Sur la demande du Service technique, la Police de l'Ouest lausannois a procédé, entre le 5 et le 11 novembre 2018, à de nouveaux relevés tant sur la partie supérieure (à la hauteur du 4, chemin du Russel) que sur la partie inférieure (à la hauteur du numéro 21) tant dans le sens de la montée que de la descente. Les résultats ont montré une vitesse trop élevée sur la partie supérieure, en particulier avec un V85 à 41 km/h pour les automobilistes circulant en direction du chemin du Bochet.

Un réaménagement routier (marquage, mise aux normes actuelles, création d'une chicane avec les zones de stationnement, végétalisation ou autres) pourraient ainsi être envisagés sur l'entier du chemin du Russel, permettant par la même occasion d'améliorer la sécurité des usagers ; la Municipalité souhaite de plus profiter de ces travaux pour étudier, dans un premier temps, la possibilité de passer le chemin en zone de rencontre (limite de vitesse à 20 km/h). L'opportunité d'une requalification de cet axe se justifierait par le fait qu'il est fréquenté par de nombreux enfants qui se rendent à l'école ou au parc du Russel.

Eclairage public

Un renouvellement des candélabres existants par des nouveaux qui utiliseront la technologie LED est à prévoir, permettant ainsi de réduire la consommation d'énergie du parc d'éclairage public de la commune. Mais également, de diminuer la pollution lumineuse engendrée par les candélabres existants et d'augmenter la visibilité des usagers par une mise aux normes actuelles et la prise en compte des aménagements routiers.

Réseaux des services industriels

Les Services industriels de Lausanne ont informé le service technique communal de leur volonté de remplacer à neuf l'ensemble de leurs réseaux respectifs dans cette zone ; outre la possibilité évidente de regrouper les travaux et éviter ainsi une double intervention.

- le service du gaz prévoit le remplacement de la conduite de distribution existante en acier de 1977, Ø 150 mm par une conduite en PE Ø 160 mm sur l'entier du chemin, y compris le remplacement de tous les branchements jusqu'en limite de propriété.
- le projet du service électricité consiste à remplacer la batterie existante pour une nouvelle batterie ainsi que la mise en place d'une nouvelle armoire de distribution (BT) sur la parcelle n° 375 (parcelle communale), qui permettra de relier chaque bâtiment individuellement. De plus, l'ensemble des câbles MT et BT devront être changés car vétustes et prévus pour une tension de 6kV, alors que les SIL exploitent actuellement leur réseau en 11kV.

⁴ Disponible à l'annexe 2 de ce document

⁵ La vitesse V85 définit la vitesse en dessous de laquelle circulent 85 % des véhicules en vitesse libre (non contrainte par la circulation des autres véhicules). Elle est généralement considérée comme un bon indicateur de la vitesse pratiquée à l'endroit des mesures.

- enfin, pour l'éclairage public, un tube supplémentaire devra être prévu afin de raccorder les nouveaux candélabres qui utiliseront la technologie LED ; le nombre exact de candélabres dépendra du choix final de la zone (20 ou 30 km/h).

3. CHOIX DE LA VARIANTE ET CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Au vu de l'ensemble des besoins exprimés ci-dessus, la Municipalité s'est prononcée, en décembre 2019, pour la variante 2 (remplacement complet des collecteurs publics EC/EU) ainsi que pour un remplacement des candélabres et le réaménagement du chemin, des aménagements de surface et une réflexion sur le type de zone à considérer (zone 30 km/h ou zone de rencontre). Elle a bien entendu mis en avant l'importance de coordonner ce chantier avec celui, déjà prévu, des Services industriels de Lausanne prévu à l'été 2020.

Le calendrier prévisionnel de ces travaux se présente de la manière suivante, les différentes tâches ci-dessous, basées sur la procédure d'enquête prévue par la loi sur les routes, étant prévues dans un ordre séquentiel et les durées exprimées en nombre de semaines :

#	Tâche	Durée
1	Analyse variante zone 30 km/h vs zone 20 km/h	2
2	Choix de la variante par la Municipalité	2
3	Étude détaillée	4
4	Approbation de la variante d'aménagement de surface par la Municipalité	3
5	Élaboration du dossier d'examen préalable	9
6	Examen préalable des Services de l'État (3 mois minimum)	12
7	Élaboration du dossier d'enquête sur la base du retour de l'examen préalable	3
8	Mise à l'enquête du dossier (30 jours)	5
	<i>Total</i>	39

4. COÛTS

Les offres reçues du bureau Schopfer & Niggli pour cette étude sont les suivantes (tous les montants sont en CHF) :

Analyse des variantes (zone 20 ou 30 km/h)	6'409.30
Analyse des variantes d'aménagement, rapports et présentation des résultats	14'974.20
Étude et procédure d'éclairage public	1'540.00
Étude détaillée et examen par les Services	33'623.40
Préparation à l'enquête publique	7'998.40
Total HT	64'545.30
TVA 7.7 %	4'970.00
Divers et imprévus (10 %), arrondi	7'484.70
Total général	77'000.00

Les trois premières lignes ont été déjà adjudgées par la Municipalité par utilisation de la clause d'urgence afin de s'assurer du respect des délais imposés par la coordination avec les services industriels de Lausanne.

5. CONCLUSIONS

Le réaménagement du chemin du Russel en surface et le renouvellement des infrastructures souterraines, sont devenus une priorité et doivent être réalisés en collaboration avec les autres services afin de minimiser l'impact et la gêne pour les habitants et usagers. La présente étude va permettre d'établir les conditions et le cadre de ces travaux qui permettront d'assurer, en particulier par des réseaux d'assainissement EC/EU neufs, un entretien facilité pour ces prochaines décennies.

La mise en œuvre de cette étude s'impose sans délai, les SIL doivent impérativement démarrer leurs travaux en 2020 dans le cadre d'un budget qui leur a été alloué à cet effet. Pour des raisons d'économie d'échelle et de confort des usagers, il est indispensable d'engager les travaux communaux en parallèle.

En conclusion de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-SULPICE

- vu le préavis municipal n°09/20 ;
- oui le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 77'000.00 pour le réaménagement du chemin du Russel ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante ou par l'emprunt ;
3. d'amortir ce montant :
 - a. par le fonds de réserve « Épuration des eaux », dont le solde se montait au 31 décembre 2018 à CHF 12'229'027.02, pour la part liée à l'assainissement ;
 - b. par le fonds de réserve « Routes / chemins /éclairage public », dont le solde se montait au 31 décembre 2018 à CHF 1'529'986.56, pour le reste

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 2 mars 2020.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :


A. Clerc

Le Secrétaire :


N. Ray



Délégués municipaux : M. Pierre-Yves Brandt et M. Marcel-André Panzera

Annexes : - Plan des variantes EC/EU

- Analyse comparative des variantes EC/EU